



L'ÉVÉNEMENT

Les parcs éoliens prolifèrent malgré une forte opposition

Le gouvernement est déterminé à multiplier les édifications de mâts, sur terre comme en mer, en dépit des protestations de tous bords.

AMANDINE HESS [@AmandineHess](#)

SUR TERRE comme en mer, l'implantation des éoliennes suscite la crispation. Dans la baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), des marins pêcheurs protestent contre la création d'un parc offshore, inquiets pour l'avenir de leurs ressources en coquilles Saint-Jacques (*lire ci-dessous*). Dans le Haut-Var, l'association de défense du patrimoine Sites et monuments réclame le démantèlement de 22 mâts implantés près de la montagne Sainte-Victoire, déclarés illégaux par le tribunal administratif de Toulon car leur autorisation environnementale est caduque. Dans le Morbihan, l'association Vent de forêt se mobilise contre la création d'un parc éolien dans la forêt de Lanouée, deuxième massif

forestier de Bretagne. D'autres regardent même avec anxiété chez nos voisins frontaliers. À la frontière franco-suisse, dans le Haut-Doubs, des habitants s'inquiètent de l'implantation de 9 éoliennes sur une hauteur du Jura vaudois (Suisse), à deux pas du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Quatrième parc éolien terrestre européen, la France compte actuellement plus de 8000 mâts. Le total doit atteindre environ 14500 éoliennes en 2028. Après la Grande-Bretagne, l'Hexagone bénéficie également du deuxième gisement d'éolien en mer en Europe. Ce potentiel reste quasiment inexploité car seule FloatGen, une éolienne utilisée à des fins de recherche près du Croisic, flotte actuellement au large de nos côtes. Cependant,

7 parcs éoliens - Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), Fécamp (Seine-Maritime), île d'Yeu-Noirmoutier (Vendée), Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), Courseulles-sur-Mer (Calvados), Dieppe-Le Tréport (Seine-Maritime) et Dunkerque (Nord) - doivent être mis en service entre 2022 et 2027. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) veut faire doubler la capacité installée d'éolien en mer de 2023 à 2028.

Sources de polémiques, les éoliennes sont accusées par leurs nombreux détracteurs de produire une électricité intermittente et non pilotable, de nuire à la biodiversité, au cadre de vie des riverains, d'être non recyclables et d'engendrer de la bétonnisation, ou de faire tache dans le paysage. Il leur est également reproché de produire trop peu



d'électricité pour remplacer le nucléaire, qui est déjà une source d'électricité décarbonée. « *N'opposons pas nucléaire et énergies renouvelables mais regardons ce qu'il reste à décarboner* », encourage Matthieu Monnier, adjoint au délégué général chez France Énergie Éolienne. Il répond que les éoliennes ont un taux de recyclabilité et de réutilisation de 98 %, que l'exploitant est obligé de prendre en charge leur fin de vie, et que leurs impacts sur les ressources halieutiques restent marginaux.

François-Xavier Bellamy (PPE) ne sont pas du même avis. Ils ont embarqué mardi à bord d'un bateau de pêche pour mettre le cap sur le chantier du parc éolien de la baie de Saint-Brieuc. Van Dalen a notamment piloté un rapport d'initiative voté le 7 juillet par le Parlement européen afin d'alerter sur l'impact environnemental de l'éolien en mer. « *On voit bien que tout ça répond à un agenda idéologique plutôt qu'à une vraie nécessité écologique ou économique. À Saint-Brieuc, on va produire l'électricité la plus chère de toute l'Europe* », accuse Bellamy. Tout en respectant les distances légales avec le chantier, l'ONG de défense des océans Sea Shepherd organisera une action dans la baie de Saint-Brieuc début août afin de documenter la présence de vie marine. « *On ne peut pas sacrifier la biodiversité au climat, ça n'a aucun sens* », alerte Lamya Essemlali, présidente de Sea Shepherd France. L'ONG prévoit également d'attaquer au Conseil d'État les dérogations à la protection d'espèces protégées dont le projet éolien a bénéficié.

En Bourgogne-Franche-Comté, le Collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et la préservation du patrimoine (Crecep) a porté un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon en février dernier contre le schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) à cause de ses « lacunes » et de ses « recommandations de développe-

ment massif de parcs éoliens industriels ». « *On veut un Sraddet fondé sur une étude d'impact environnemental digne de ce nom* », revendique Louis Landrot, président de Sauvegarde Sud-Morvan. L'association s'inquiète notamment pour la protection de la biodiversité, rappelant que la région est traversée par un couloir de migrations d'espèces d'oiseaux protégées, dont le milan royal. « *Les projets éoliens vont détruire le tourisme vert qui est un des points d'appui du développement de nos régions* », regrette également Marie-Christine Chanez, présidente du Crecep.

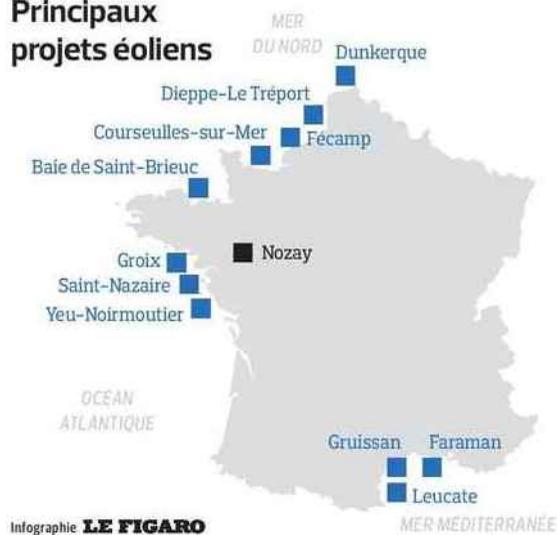
En outre, un récent sondage d'Opinionway a recueilli l'opinion des habitants de Bourgogne-Franche-Comté sur l'impact multidimensionnel de l'éolien. Ainsi, 66 % des sondés pensent que l'impact des projets éoliens sur la valeur du patrimoine immobilier à proximité est négatif. « *On s'aperçoit que, contrairement à ce que Mme Pompili (ministre de la Transition écologique, NDLR) martèle, à savoir que la majorité des Français est favorable à l'éolien, en Bourgogne-Franche-Comté, ce n'est pas le cas* », considère Marie-Christine Chanez.

« *Beaucoup cherchent à politiser, cliver, polémiquer autour de ce sujet* », avait accusé Barbara Pompili en mai. Alors que la loi climat et résilience a été définitivement votée par le Parlement mardi, la question de l'éolien avait provoqué de vifs débats. Les sénateurs avaient accordé un droit de veto aux maires lors de l'implantation d'éoliennes que les députés ont finalement supprimé. Le conseil municipal pourra toutefois « *adresser ses observations au porteur de projet* ». Bien que les consultations permettent « *d'éviter des trous dans la raquette* », ce droit de veto était « *un cadeau empoisonné* », estime l'entourage de la ministre de la Transition écologique. « *La sécurité nationale d'approvisionnement en énergie et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre sont de la responsabilité de l'État, pas des maires.* » Malgré toutes ces ten-

sions, le gouvernement semble déterminé à suivre sa feuille de route. Une circulaire récente a chargé les préfets de cartographier les zones propices au développement de l'éolien terrestre. ■



Principaux projets éoliens



Infographie **LE FIGARO**



Les vingt-quatre éoliennes du parc situé entre Ollières et Artigues (Var) suscitent des controverses à cause de leur proximité avec la montagne Sainte-Victoire (en arrière-plan).

SERGE MERCIER/PHOTOPQR / LA PROVENCE/MAXPPP

